

toxiques et nocifs; les mesures correctives entreprises à la suite de l'incendie de mars 1991 étaient conformes à la loi sur la promotion et la protection de la qualité de l'environnement de 1992; et, pendant toute la période de construction du nouveau site de décharge, le Département chargé de la lutte contre la pollution a régulièrement diffusé des renseignements précis au public par l'intermédiaire des médias, et des spécialistes de groupes non gouvernementaux ont également participé à l'opération.

#### **Exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, rapport du Rapporteur spécial**

(E/CN.4/1998/68, par. 14, 17, 39, 57, 63, 72; E/CN.4/1998/68/Add.1, par. 372-376)

Des allégations de meurtres par des membres des forces armées du Myanmar attaquant des camps de réfugiés en Thaïlande ont été transmises au gouvernement, ainsi que d'autres allégations de meurtres à l'occasion d'attaques similaires par des membres de l'armée bouddhiste karen démocratique (DKBA). Le gouvernement a déclaré qu'il faisait tout ce qui était en son pouvoir pour résoudre le problème, notamment en prenant des mesures visant à empêcher la violation de la souveraineté de la Thaïlande et d'autres attaques sur les réfugiés qu'elle abrite. Il a noté le renforcement des forces de protection des zones vulnérables proches de la frontière, la réinstallation des camps de personnes déplacées plus avant dans l'intérieur du territoire thaïlandais et le déploiement des unités de reconnaissance chargées de patrouiller dans les environs des camps.

Le gouvernement a également fourni une réponse à deux allégations transmises en 1996. Dans le premier cas, il a indiqué que l'affaire avait été transmise au parquet pour qu'il engage des poursuites pénales, et dans l'autre, que le policier responsable avait été placé en garde à vue et inculpé de meurtre.

#### **Intolérance religieuse, rapport du Rapporteur spécial**

(E/CN.4/1998/6, par. 48, 50, 59, 69, 90)  
Ce rapport traite de violations de liberté de religion ou de conviction, et note que les manuels scolaires des établissements publics contiendraient des informations ayant trait uniquement à la religion bouddhiste.

Le gouvernement a réfuté cette allégation et a souligné que le programme scolaire thaïlandais prévoyait pour l'ensemble des niveaux scolaires, du primaire à la terminale, l'enseignement des principales religions. Il a noté qu'il accordait une grande importance à l'application des principes religieux universels visant notamment à promouvoir la vie en harmonie avec autrui et la paix, et a fait référence au fait que les élèves pouvaient choisir l'apprentissage d'une ou plusieurs religions autres que le Bouddhisme. Les autorités ont déclaré que les établissements scolaires disposaient d'une multiplicité et d'une diversité de manuels scolaires sur les religions, dont des ouvrages spécifiques sur le Bouddhisme, le Christianisme et l'Islam, et que les enseignants avaient la liberté de choisir les manuels qu'ils jugeaient les plus appropriés à leur programme.

#### **Vente d'enfants, prostitution des enfants et pornographie impliquant des enfants, rapport du Rapporteur spécial**

(E/CN.4/1998/101, par. 122, 128)  
Le rapport note que le gouvernement a intensifié ses efforts pour lutter contre le grave problème de la prostitution enfantine et du trafic d'enfants et a élaboré une politique nationale et un plan d'action pour la prévention et l'élimination de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Il fait référence au Programme de développement et d'éducation pour les filles et le Centre communautaire (DEP) qui mettait en place des mesures de prévention à l'intention des jeunes filles qui risquent d'être entraînées dans des réseaux de prostitution. Le DEP offre une formation technique, un programme d'enseignement non classique et des cours pour apprendre à se prendre en charge. Des questions telles que les valeurs sociales et l'acquisition de l'estime de soi sont également traitées. Un autre programme mentionné a été adopté par un établissement scolaire local, l'Institut Rachapat, qui s'efforce d'intensifier la coopération entre les ONG et les institutions gouvernementales locales. Il offre une formation aux membres des ONG et aux enseignants locaux pour leur permettre de lutter contre la prostitution enfantine.

Dans son commentaire sur l'éducation non classique, le rapport note que l'organisation « Thai Women of Tomorrow » (TWT) (Les femmes thaïes de demain) a mené des campagnes actives contre la prostitution en élaborant une série de cassettes vidéo et des modules de campagnes comprenant des documentaires locaux décrivant les dangers et les risques de la prostitution. Une série de cassettes vidéo sur les possibilités de carrière a également été produite à l'intention des enseignants qui mènent des campagnes d'information parmi les filles d'âge scolaire des provinces du nord du pays. Le but principal du programme était de changer les attitudes des jeunes filles à l'égard de leur future carrière afin qu'elles n'aient pas recours à la prostitution comme moyen de gagner leur vie. Le TWT prévoit également de créer un centre de recherche et d'information sur la prostitution enfantine, afin de fournir des informations, une coordination, une formation axée sur le changement de comportement, une éducation, ainsi qu'un soutien au personnel professionnel et de recherche.



## **TONGA**

**Date d'admission à l'ONU :** Le Royaume des Tonga n'est pas membre de l'ONU.

#### **TRAITÉS : RATIFICATIONS ET RÉSERVES**

**Territoire et population :** Les Tonga n'ont pas soumis de document de base à l'intention des organes de surveillance.